



LES DROITS DES CHEMINOTS SONT MAINTENUS !

Au terme d'une négociation qui aura permis de faire acter le maintien de l'ensemble des droits des cheminots transférés dans le GIE Optim'Services, la Fédération CGT des cheminots, à l'offensive durant toute la négociation, a signé l'accord GIE accompagné d'une lettre de réserve.

Bien qu'opposée à toute forme de démantèlement de l'entreprise SNCF, la Fédération CGT des cheminots s'est attachée à ce qu'aucun droit ne passe à la trappe lors du transfert des cheminots qui y seraient transférés.

Cela s'est traduit notamment par :

- Une modification du Statut qui intègre le GIE dans son périmètre d'application ;
- La signature d'un avenant à l'accord sur les niveaux de négociation et l'unité sociale incluant le GIE dans son champ d'application, de sorte que tous les accords collectifs et textes RH Groupe s'appliquent pleinement au GIE ;
- La signature d'un avenant à l'accord sur le CCGPF permettant d'intégrer le GIE ;
- La préservation de l'accès aux activités sociales nationales CCGPF et CASI dans les conditions actuelles ;
- Le maintien de la représentation du personnel pendant la période transitoire jusqu'aux élections professionnelles prévues en avril 2024, permettant à vos élus et représentants CGT de continuer à porter vos réclamations individuelles et collectives.

Par sa signature, la CGT démontre son engagement à défendre les droits des cheminots du GIE, et plus largement de TOUS les cheminots, statutaires ou contractuels.

Cela démontre aussi que face aux velléités de la direction d'accélérer l'éclatement et la balkanisation de l'entreprise en une myriade de filiales en réponse aux appels d'offres, il est possible de maintenir l'intégralité des droits des cheminots !

La CGT entend donc poursuivre et amplifier la bataille contre la concurrence et l'éclatement de l'entreprise sous toutes ses formes.

**TOUTES ET TOUS CHEMINOT·E·S,
DÉFENDONS NOS DROITS
ET ALLONS EN CONQUÉRIR D'AUTRES !**

